

DEMANDE DE RATTACHEMENT A UN ASSURE DES AYANTS DROIT AUTRES QUE LES ENFANTS

ASSURANCES MALADIE ET MATERNITE

(Articles L.161-14, L.161-25-2, L.313-3, R. 161-8 II, R.161-8-1 du Code de la sécurité sociale)

VOLET 1

à adresser à l'organisme d'assurance maladie

IL CONVIENT DE LIREATTENTIVEMENT LA NOTICE (au verso du volet 2) AVANT DE COMPLETER LE FORMULAIRE

L'ASS URE(E) QUI OUVRE DROIT AUX PRESTATIONS EN NATURE

NOM suivi s'il y a lieu du nom d'époux(se)			
PRENOM(S):			
NUMERO D'IMMATRICULATIO	N:		
ADRESSE :			
NOM ET ADRESSE DE L'ORGAN	IISME QUI REGLE VOS PI	RESTATIONS DES ASSURANC	ES MALADIE ET MATERNITE :
IDI	ENTIFICATION DES AY	ANTS DROIT A RATTACHER	
NOM DE FAMILLE	PRENOM(S)	Date de naissance ou n° d'immatriculation	LIEN AVEC L'ASSURE(E) (xqht "pqvkeg" 1 "gv' 2)"""
	<u> </u>		
Je demande que les person ci-dessus me soient rattach	nes désignées ées.	signature de l'assi aux prestations	uré(e) qui ouvre droit
Fait à			
Le			
ATTESTATION SUR L	HONNEUR DE(S) (LA)	PERSONNE(S) A RATTAC	CHER (xqht"pqvkeg" (1)"gv' (2)"""
eqpf kkqpu'r gto gwcpv'f)gp'c o)gpi ci g''«'r qtygt'ko o ²f kw f go cpf g''vqw''ej cpi go gpv	l ² p ² hekgt0Lg"egt khlg"gzac go gpv"«'hc"eqppckucpeg" 'f cpu"nc"ukwckqp"gzr qu ² i la présente"f go cpf g"c	ts gv'ukpe³tgu'les renseigno fg'haticpkuog'lf)Cuuwtcpeg'O g'ek/fguuwu0''Uk'cwewp'ejcpi	Maternité et pg'r cu'tgor tk 'rgu ements''hqwtpku''ek/f guuw'u0Lg crof kg'f guwpcktg'f g'rc'r t² ugpvg gogpv'p)kpvgtxkgpv'f cpu'rof kvg v'hqtowroktg'\$cwguwvkqp'f g'rc
unt 'r c r kgt 'drepe. 're 'f c vgt 'gv're 'i		hqto wrckt g0	gpv."ej cewp."t geqrkgt 'n)c wguwc wkqp'
Nom et prénom :		signature de l'	ayant droit
Le L			
☐ Je vis chez l'assuré(e) et su Nom et prénom :	iis à sa charge totale, per	rmanente et effective depuis signature de l'	
Le L			
nº 70 17 du 6 ignyjer 1070 modifiée relative	à l'informatique aux fichiors et eu	v libertés s'annlique aux rénonces faites s	ur ce formulaire. Elle garantit un droit d'acc



DEMANDE DE RATTACHEMENT A UN ASSURE DES AYANTS DROIT AUTRES QUE LES ENFANTS

ASSURANCES MALADIE ET MATERNITE

(Articles L.161-14, L.161-25-2, L.313-3, R. 161-8 II, R.161-8-1 du Code de la sécurité sociale)

VOLET 2

à conserver à titre d'information par le signataire

IL CONVIENT DE LIREATTENTIVEMENT LA NOTICE (au verso du volet 2) AVANT DE COMPLETER LE FORMULAIRE

L'ASSURE(E) QUI OUVRE DROIT AUX PRESTATIONS EN NATURE

NOMsuivi s'il y a lieu du nom d'époux(se) PRENOM(S) :			
PRENOM(S): NUMERO D'IMMATRICULATIO			
ADRESSE :			
NOM ET ADRESSE DE L'ORGAN	NISME QUI REGLE VOS PI	RESTATIONS DES ASSURANC	ES MALADIE ET MATERNITE
	ENTIFICATION DES AV	ANTS DROIT A RATTACHER	
NOM DE FAMILLE	PRENOM(S)	Date de naissance ou n° d'immatriculation	LIEN AVEC 'L'ASSURE(E) (xqlt "pqvkeg" 0"gv" 2")"""
			,
 Je demande que les person ci-dessus me soient rattach 	nes désignées nées.	signature de l'assi aux prestations	uré(e) qui ouvre droit
Fait à		•	
Le L			
ATTESTATION SUR L	'HONNEUR DE(S) (LA)	PERSONNE(S) A RATTAC	CHER (xqht"pqvkeg"¶"gv'2g"""
eqpf kkqpu'r gto gwcpv'f)gp'' o ppi ci g''«'r gtygt'lo o ² f kc	d ² p ² Helgt0I g'egtvlikg'gzac vgo gpv'«'ic'eqppckucpeg'' v'f cpu'ic''ukwcvlqp''gzr qu ² i la présente''f go cpf g''c	gatoire d'Assurance Maladie ets gv'ukpe³tgu'les renseigne fg'h)qti cpkno g'f)Cuuwtcpeg'O g'ek/fguuwu0"Uk'cwewp'ej cpi w'dqw'f)wp''cp''cw''o q{gp'fw	ements"hqwtpku"ek/f guuwu0 cref kg"f gukocktg"f g"re"r t² ugr
unt "r c r kgt "drc pe." 'r f c vgt "gv'rc"	amille de l'assuré(e). <i>Uil</i> Juki pgt0Nc'lqkpf tg'cw'rt² ugpv		
Nom et prénom :		signature de l'	ayant droit
Le			
Je vis chez l'assuré(e) et si Nom et prénom :		rmanente et effective depuis signature de l'a	
Le			
° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relativ		ux libertés s'applique aux rénonses faites s	ur ce formulaire. Elle garantit un droit d



DEMANDE DE RATTACHEMENT A UN ASSURE DES AYANTS DROIT AUTRES QUE LES ENFANTS

ASSURANCES MALADIE ET MATERNITE

NOTICE

(Art. L.161-14, L.161-25-2, L.313-3, R. 161-8 II, R. 161-8-1 du Code de la sécurité sociale -Arrêté du 4 mai 2007 relatif au rattachement des enfants à leurs parents et des autres ayants droit à un assuré, J.o. du 19 mai 2007)

Ce formulaire permet de demander le rattachement à un(e) assuré(e) des ayants droit autres que les enfants, pour le bénéfice des prestations en nature des assurances maladie et maternité. Lorsqu'il y a plusieurs assurés et ayants droit au sein d'un même foyer, tous les ayants droit sont rattachés au même assuré désigné à l'aide du présent formulaire.

Personnes pouvant prétendre à la qualité d'ayant droit, <u>autres que les enfants</u> :

- le conjoint de l'assuré(e) (Le conjoint de l'assuré(e) ne doit pas bénéficier d'un régime obligatoire de sécurité sociale, ni exercer pour le compte de l'assuré(e) ou d'un tiers une activité professionnelle ne motivant pas son affiliation pour le risque maladie, ou être inscrit au registre des métiers ou du commerce et des sociétés ou être auto-entrepreneur, ou enfin, exercer une profession libérale).
- la personne qui vit maritalement avec l'assuré(e) et se trouve à sa charge effective, totale et permanente,
- la personne liée à l'assuré par un pacte civil de solidarité (PACS),
- 1'asc
 - l'ascendant (père, mère, grand-père, grand-mère...),
 - le descendant (petit-fils, petite-fille...)
 - le collatéral jusqu'au 3^{ème} degré ou l'allié au même degré de l'assuré social (frère, sœur, neveu, nièce, oncle, tante, cousin germain, belle-mère, beau-père...),

(ils doivent vivre sous le même toit que l'assuré(e) auquel(à laquelle) ils demandent le rattachement et se consacrer exclusivement aux travaux du ménage et à l'éducation d'au moins deux enfants de moins de 14 ans à la charge de l'assuré(e))

• la personne qui vit depuis 12 mois consécutifs avec l'assuré(e) et qui se trouve à sa charge effective, totale et permanente.

Formulation de la demande :

L'assuré(e) qui ouvre les droits aux prestations en nature complète, date et signe la déclaration puis adresse le volet 1 à son organisme d'assurance maladie.

La demande de rattachement peut être effectuée à tout moment au moyen du présent formulaire, par l'assuré(e) concerné(e), auprès de l'organisme d'assurance maladie et maternité auquel il(elle) est affilié(e). Il est mis fin au rattachement dans les mêmes conditions.

La demande ne peut être modifiée qu'au bout d'un an, d'un commun accord entre les assurés.

En cas d'absence de demande de rattachement, les prestations sont dues à l'assuré qui effectue la première demande de remboursement de soins.

Lorsque l'un des assurés perd sa qualité d'assuré social, les prestations sont dues :

- à l'autre assuré(e) lorsque le foyer compte deux assurés,
- à celui qui est désigné d'un commun accord ou qui effectue la première demande de remboursement de soins, lorsqu'il existe plusieurs assuré(e)s au sein du même foyer

Pièces à fournir:

Merci de joindre à votre demande, les pièces justificatives suivantes, suivant les cas :

- une copie du livret de famille mis à jour, ou tout autre document faisant apparaître le lien de parenté avec l'assuré(e);
- une copie du document délivré par le greffe du tribunal qui a enregistré le PACS ;
- chaque année, la personne qui vit maritalement avec l'assuré(e), ainsi que la personne qui vit depuis 12 mois consécutifs avec l'assuré(e) et se trouve à sa charge effective, totale et permanente, devront fournir une déclaration sur l'honneur (formulaire S 3182 "attestation de la qualité d'ayant-droit"), cosignée par l'assuré(e).

Ce dernier document peut être obtenu auprès de l'organisme d'assurance maladie obligatoire de l'assuré(e) ou sur le site "www.ameli.fr".

Les ayants droit majeurs de nationalité étrangère (autre que UE/EEE ou Suisse) qui effectuent la présente demande doivent fournir l'un des titres de séjour ou documents attestant de leur situation régulière en France prévus par l'article D. 161-15 du Code de la sécurité sociale.

-ATTENTION

Il existe un formulaire spécifique pour le rattachement des enfants à leurs parents (formulaire S3705) que vous pouvez obtenir auprès de votre organisme ou sur le site "www.ameli.fr".

Les dossiers correspondant à des actes prescrits antérieurement à la date de l'option doivent être adressés à l'organisme qui versait précédemment les prestations.

Il est rappelé qu'au titre de la vie de couple, un seul ayant droit peut être reconnu.

De même, une seule personne vivant depuis 12 mois consécutifs avec l'assuré et étant à sa charge effective, totale et permanente peut être rattachée comme ayant droit à ce titre (voir "2" ci-dessus).

Pour plus de renseignements, contactez votre organisme d'assurance maladie ou appelez le 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

* Les pays de l'UE/EEE sont les suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Royaume-Uni, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovánie, Suède.